

L'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique réfère à la capacité pour toute personne d'utiliser un ordinateur indépendamment d'une situation de handicap. Cela peut concerner les handicaps sensoriels (cécité, surdité, ...), les handicaps moteurs, ainsi que les handicaps cognitifs et mentaux.

Qui cela concerne-t'il ?

D'après une étude de l'INSEE pour l'année 2009, **20% de la population** se trouve être en situation de handicap, à différents degrés. Par ailleurs, tout le monde peut momentanément se trouver en situation de handicap au cours de sa vie. L'accessibilité numérique concerne donc **chacun d'entre nous**, et le respect des standards d'accessibilité améliore de fait le confort de tous.

Pourquoi se préoccuper de la liberté des logiciels ?

Avec l'avènement de l'informatique et les évolutions technologiques associées, de **nouvelles possibilités** s'offrent également aux personnes en situation de handicap, grâce aux technologies d'assistance. Pourtant, ces possibilités sont facilement entravées lorsque les éditeurs empêchent leurs utilisateurs de partager et d'adapter les logiciels à leurs besoins. L'utilisateur est alors tenu captif par l'éditeur du logiciel. Il vaudrait mieux pour tous de ne pas remplacer une dépendance par une autre.

« liberté, égalité, fraternité »

Le « logiciel libre » **respecte la liberté** des utilisateurs. Parce que celui-ci leur permet d'utiliser et de partager le logiciel autant qu'ils le souhaitent. Chaque utilisateur d'un logiciel libre dispose également de la même possibilité de l'étudier et de le modifier par lui-même ou par toute personne de son choix.

Le logiciel libre : prérequis de « l'accessibilité pour tous » ?

Le logiciel libre offre une opportunité unique de mettre en commun **des solutions adaptées à chaque problème**. Cette opportunité est essentielle dans la mesure où de nombreuses situations de handicap nécessitent des solutions personnalisées, qui ne sont pas prises en compte par le marché.



Pionnière du logiciel libre en France, l'**April** est constituée de plus de 5500 adhérents dont près de 500 personnes morales.

L'association est depuis 1996 un acteur majeur de la démocratisation et de la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts

auprès du grand public, des professionnels et des institutions dans l'espace francophone. Elle veille aussi, dans l'ère numérique, à sensibiliser l'opinion sur les dangers d'une appropriation exclusive de l'information et du savoir par des intérêts privés.

Accessibilité et logiciels libres

Le groupe de travail « **Accessibilité et logiciel libre** » a été créé dans une perspective d'échanges pluridisciplinaires pour réconcilier les deux univers que sont le handicap et le libre, et afin d'accroître la diffusion de logiciels libres et accessibles à tous. Ses objectifs consistent d'une part à sensibiliser le monde du logiciel libre au respect des standards de l'accessibilité.

D'autre part, à sensibiliser le monde du handicap aux apports du logiciel libre pour faciliter la mutualisation et la pérennisation des solutions de suppléance informatique.



Les actions du groupe :

- **Sensibilisation** des décideurs, politiques et institutions aux logiciels libres et accessibles ;
- **Promotion** des enjeux du logiciel libre dans le monde du handicap ;
- **Création de ressources** et de **didacticiels** liés à l'accessibilité des logiciels libres pour favoriser l'usage des logiciels libres ;
- **Référencement** et la mise à disposition des recommandations existantes pour faciliter la construction de logiciels libres accessibles.

Nous sommes tous concernés : rejoignez-nous !

contact : accessibilite@april.org

libre-et-accessible.org

www.april.org